

L'an deux mille vingt le 30 janvier à 10 heures,

Les membres du conseil municipal de la commune de Marillac-le-Franc se sont réunis en session ordinaire dans la salle de fêtes sur convocation adressée par le Maire, le 25 janvier 2021, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : BARDOULAT Pierre, Maire ; BOURDIER Nicolle, BOISSEAU Marie-Hélène, MANDAVY Pascal, PROUX Dominique, Adjoint ; Autant Éric, Borrega Yann, Grelbin Suzanne, Henrard Patrick, Lesbarrères Philippe, Pouthier Delphine, Ramsdale Phillip, Sansrefus Evelyne

Absents excusés : Denis Yannick, Lavergne Marie-Claire (pouvoir à Nicolle Bourdier)

La séance a été ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Bardoulat, maire.

En application des dispositions des articles L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Madame Marie-Hélène Boisseau comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres votants.

ORDRE DU JOUR

1. Intervention du lieutenant Calmettes

Le lieutenant Calmettes (commandant de la communauté de brigades de La Rochefoucauld-en-Angoumois) et l'adjudante-chef Garraud présentent le dispositif « participation citoyenne ». Ce concept qui incite tous les habitants à une plus grande vigilance existe depuis 2006 en France. Il est mis en œuvre dans près de 6000 communes, dont 7 dans la communauté de communes.

Outil complémentaire pour la gendarmerie, le principal atout de la vigilance citoyenne est de faire participer la population à la sécurité de son propre environnement dans un cadre juridique défini (Loi 207-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance). La traduction sur le terrain peut en être la surveillance de logements provisoirement inhabités, le ramassage du courrier des vacances, une visite à des personnes âgées, un signalement après observation de comportements suspects... Les résultats attendus sont la réduction du sentiment d'insécurité, la responsabilisation des habitants, le renforcement des liens sociaux, la création d'une dynamique de village...

Le lieutenant a insisté sur le fait qu'il ne s'agit pas de délation et encore moins d'intervention des citoyens mais de réflexes à adopter pour aider les forces de l'ordre à interpellier les délinquants. Le dispositif a une vocation préventive et dissuasive (installation de panneaux de signalétique).

Conscient de la nécessaire adhésion de la population à ce dispositif pour qu'il soit efficace, le conseil municipal réfléchit à la manière de consulter les Marillacois avant d'organiser une réunion publique et d'engager pour 3 ans la commune dans un protocole tripartite liant mairie, gendarmerie et préfecture. MH Boisseau présentera une maquette de flyer destiné à informer les habitants lors du prochain conseil.

2. Approbation du compte de gestion

Mr le maire présente le compte de gestion, il est approuvé à l'unanimité.

3. Vote du compte administratif

Mr le maire présente le budget de l'assainissement :

- Section d'investissement : excédent de 3015,00 €
- Section de fonctionnement : déficit de 814,46 €
- Pour 2020, l'excédent est donc de 2200,54€
- A la clôture de l'exercice 2020, le résultat total est un excédent de 25 469,54 €

Mr le maire informe que l'assainissement collectif deviendra communautaire en 2026.

Mr le maire présente le budget principal :

- Section d'investissement : excédent de 234 172,06€
- Section de fonctionnement : excédent de 54 775,57€
- Pour 2020, l'excédent est donc de 288 947,63 €
- A la clôture de l'exercice 2020, le résultat total est un excédent de 277 184,92 €

Suzanne Grelbin est alors désignée pour présider la séance. Mr le maire s'étant retiré, le compte administratif est approuvé à l'unanimité. Les excédents seront reportés sur l'exercice 2021.

4. Prévisions d'aménagement

- *Le cimetière*

Columbarium prévu pour le 1^{er} semestre 2021

Aménagement des parties gravillonnées : apport de terre végétale et ré-engazonnement avec de la fétuque (devis de Planète Paysage accepté)

Réflexion sur un renforcement des allées principales trop boueuses. Le conseil souhaite avoir des devis pour différentes formules : pavés, bicouche, gravier lavé...

Le logiciel de numérisation des sépultures est obsolète. L'ATD16 propose un nouveau logiciel permettant une gestion en ligne pour 380€/an. Le conseil est d'accord pour l'acheter. Suzanne Grelbin et MH Boisseau se chargeront de le mettre à jour.

- *Les prairies communales à proximité du stade*

Le principe est de recréer un bocage sur les prairies dont le périmètre est d'environ 1100 mètres. Des conseils seront demandés au CAUE et à l'association Prom'haies.

5. Travaux de voirie (P. Mandavy)

Travaux effectués	Travaux à venir
Taille d'arbres et de fruitiers	Broyage des végétaux sur la plateforme
Reprise de regards à Limarceau et La Gagie	Rénovation des chemins par l'entreprise LGTP à partir du 8/02
Travaux au multiple et à l'école	Devis demandé pour le remplacement de la tondeuse
Entretien de la station d'épuration	

Monsieur le maire propose d'acheter un radar pédagogique mobile pour réaliser un diagnostic des vitesses, notamment à l'entrée du bourg, la Terre du Got, à proximité de l'école... Un devis de l'entreprise MAVASA pour 2025,03€ HT est accepté.

6. Travaux Bâtiments (D. Proux)

Travaux effectués	Travaux à venir
Changement des volets au multiple	Couverture du bûcher et de l'église (entreprise Lascoux) Engazonnement du cimetière (entreprise Planète Paysage)

7. Projets culturels (MH Boisseau)

- Au niveau de la communauté de communes

Le cabinet conseil TOCCATA a été retenu pour effectuer un diagnostic des actions culturelles réalisées sur le territoire et lister tous les intervenants. L'objectif est de co-construire un projet d'ici 2024 en identifiant des actions possibles, des partenariats et des co-financements. La restitution aux élus est prévue pour 2024.

- Au niveau communal

- ✓ L'ancienne cabine à côté du pont à bascule va être réaménagée en « boîte à livres », mis gracieusement à disposition du public. La commission « culture » se réunira sur place le 5/02.
- ✓ Philippe Lesbarrères propose de célébrer le 140ème anniversaire de la loi du 28 mars 1882 concernant l'enseignement primaire obligatoire. La commission « culture » se réunira en février pour en étudier la faisabilité.

8. Questions diverses

- **Vaccination COVID et ADMR (Nicolle Bourdier)**

Un flyer a été distribué à tous les habitants de plus de 75 ans pour les inciter à se faire vacciner (environ 90 personnes). Peu d'habitants ont pu accéder à la vaccination pour l'instant en raison du nombre limité de doses. Par ailleurs, Nicolle Bourdier a débuté une tournée auprès des personnes âgées afin de faire un bilan sur les actions de l'ADMR.

- Salle des fêtes : une plaque en inox alimentaire sera posée comme protection du mur situé derrière les postes de cuisine. (Entreprise Boutin pour 248€ HT)
- PLUI : début de l'enquête publique le 8 février. L'achat d'une parcelle de 6000m² environ dans le quartier « Chez Vicare » est toujours envisagé. Une offre sera faite au vendeur.

La séance est levée à 12h45

Tableau d'émergence du Conseil Municipal

Mr AUTANT Éric	Mr BARDOULAT Pierre	Mme BOISSEAU Marie-Hélène	Mr BORREGA Yann	Mme BOURDIER Nicolle
Mr DENIS Yannick ABSENT	Mme GRELBIN Suzanne	Mr HENRARD Patrick	Mme LAVERGNE Marie-Claire ABSENTE	Mr LESBARRERES Philippe
Mr MANDAVY Pascal	Mme POUTHIER Delphine	Mme SANSREFUS Evelyne	Mr PROUX Dominique	Mr RAMSDALE Phillip